

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU RENOUELEMENT

MERCI D'EFFECTUER UNE PRE-DEMANDE EN LIGNE SUR LE SITE : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

(Ne pas oublier d'apporter la copie de la pré-demande)

Les Cartes d'Identité s'effectuent sur rendez-vous : les mardis et jeudis après-midi.

Merci de prendre rendez-vous au 02.37.37.37.27.

- 1 photo d'identité **récente en couleur** (tête nue, sans rien qui risque de cacher les contours du visage et bien de face, prise à hauteur d'épaule sur fond clair)
- **si vous ne possédez pas la carte plastifiée ou si elle est périmée depuis plus de 5 ans** : 1 extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois à demander à votre mairie de naissance
- Pièce d'identité du parent déposant une demande de carte nationale d'identité pour son enfant mineur
- FILIATION : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents
- Le livret de famille pour les épouses et les enfants
- 1 justificatif de domicile **ORIGINAL ET RECENT** : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, avis d'imposition...  
(Pour les enfants majeurs, sans justificatif de domicile à leur nom : 1 attestation de l'un des parents avec la photocopie de sa Carte Nationale d'Identité en plus du justificatif de domicile).
- Ancienne carte d'identité

**Attention:** si non présentation de la précédente carte lors d'un renouvellement, il vous sera demandé un timbre fiscal de 25€ + permis de conduire, passpport ou carte vitale avec photo...

Puis éventuellement :

- Déclaration de perte ou de vol
- Jugement de divorce (si l'épouse conserve le nom de l'époux ou pour l'autorité parentale concernant les demandes pour les enfants)
- La preuve de la nationalité française (document original - ex : décret de naturalisation)

**LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE ; L'ENFANT MINEUR** : devra être accompagné de son représentant légal